

**LA PRÉSIDENTE :**

1805            Alors, Madame Baillargeon, il nous reste à vous remercier de votre présentation, et on attend aussi votre mémoire avec les ajouts que vous avez annoncés.

**Mme TAÏKA BAILLARGEON :**

1810            Oui. Absolument.

---

1815            **Mme HÉLÈNE PANAÏOTI, Mme MARYLINE CHARBONNEAU,  
Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ et M. JEAN-FRANÇOIS ROY  
Les Amis de la montagne**

**LA PRÉSIDENTE :**

1820            Allez, Madame Panaïoti, on vous écoute.

**Mme HÉLÈNE PANAÏOTI :**

1825            Bien, merci beaucoup, Madame la Présidente, Messieurs les Commissaires. Merci de nous accueillir aujourd'hui. Alors, si on est ici en nombre, c'est peut-être la mesure de l'importance qu'on attache à cette requalification, à ce projet.

1830            Alors, je suis Hélène Panaïoti, directrice générale des Amis de la montagne, OBNL fondé il y 35 ans qui se consacre exclusivement à la protection et à la mise en valeur du mont Royal.

1835            Alors aujourd'hui, les Amis sont représentés par Maryline Charbonneau, qui est notre directrice des affaires au public. C'est elle qui vous présentera le sommaire de notre mémoire portant sur le plan directeur d'aménagement du site de l'ancien Royal Vic et de l'Institut Allan Memorial. Maryline est accompagnée de Marie-Odile Trépanier, professeure en urbanisme bien connue de vous, je crois, et également membre de notre conseil d'administration. Elle est également accompagnée de Jean-François Roy, qui est notre conseiller en urbanisme,

environnement et patrimoine aux Amis de la montagne. Ensemble, ils pourront répondre à vos questions, avec moi. Alors, Maryline, sans plus tarder, je te cède la parole.

1840 **Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

Oui bien, merci beaucoup. Alors, je suis désolée de ma voix. Alors, c'est pour ça que je suis, d'ailleurs, très contente d'être accompagnée, puisque mes collègues pourront peut-être reprendre... prendre le bond si jamais il manque de souffle d'ici la fin.

1845

Alors rapidement, juste vous dire que, depuis 2015, les Amis de la montagne ont offert leur collaboration active à l'Université McGill pour l'élaboration de sa vision de requalification du site. Et également, depuis 2020, de façon un peu plus intensive, les Amis de la montagne, avec Héritage Montréal, mais aussi avec le Conseil régional de l'environnement de Montréal, l'Ordre des urbanistes du Québec et l'Association des architectes paysagistes du Québec, ont œuvré ensemble pour sensibiliser les grands décideurs à la nécessité de faire de la requalification du Royal Victoria un projet public, exemplaire, qui permettra de protéger l'intégrité de ce joyau.

1850

Alors, vous pouvez voir, là, dans la diapositive, quelques actions qu'on a faites, communes, mais également un vidéo qui représentait la vision, et en même temps, qui permettait de mettre en lumière la complexité du site, mais aussi... du site, et son emplacement pittoresque à flanc de montagne.

1855

Alors, il est important, également, de souligner que le PDA à l'étude porte sur l'avenir d'un vaste ensemble institutionnel, qui est situé au cœur du site patrimonial du mont Royal, qui a été déclaré par le gouvernement du Québec en 2005.

1860

Alors, l'ancien Hôpital Royal Victoria fait partie des institutions qui sont sur la montagne, qui ont un rôle important dans l'atteinte des cibles de protection et de mise en valeur de la montagne, puisqu'elles occupent plus de 50 % du territoire déclaré.

1865

Alors, le Royal Vic s'étend — le Royal Victoria, pour pas confondre avec le projet de McGill — s'étend sur près de 14 hectares sur le flanc sud du mont Royal, qui constitue une interface majeure entre la ville et le parc du Mont-Royal, qui est un pôle vert, qui accueille chaque année des millions de visiteurs.

1870

1875 Alors, l'avenir des grands ensembles institutionnels, pour les raisons que je viens de mentionner, est sans conteste un des enjeux fondamentaux de la protection des patrimoines culturel et naturel de la montagne. Alors, bien que notre mémoire soit plus développée, aujourd'hui nous souhaitons plutôt vous entretenir sur quelques actions phares que le gouvernement et la Ville pourraient planifier pour réaliser un projet public rassembleur et exemplaire.

1880 Alors pour commencer, pour toucher un sujet qui est très central à la requalification du Royal Victoria, la gouvernance et la propriété du sol. Alors, au cours des 150 dernières années, le Royal Victoria a assumé des vocations civiques, communautaires, qui ont façonné le développement de Montréal, mais aussi la société québécoise.

1885 Alors, cet ensemble institutionnel est géré depuis... depuis toujours avec des fonds publics, provenant du public. Il constitue un bien collectif emblématique d'une immense valeur historique, architecturale, identitaire et symbolique. L'Université McGill s'intéresse à une portion du site et des bâtiments, pour lesquels elle demande une cession en pleine propriété, créant ainsi une enclave au milieu du site.

1890 Bien que les Amis de la montagne appuient ce projet porteur, nous recommandons fortement que d'autres solutions d'accès aux bâtiments demandés par McGill soient étudiées. Car, dans l'éventualité que des parties... dans l'éventualité que des parties de site deviennent la propriété exclusive d'un tiers est très préoccupante.

1895 Le fractionnement de la propriété du sol en plusieurs entités pose de sérieux problèmes et soulève de nombreux enjeux, tels que la subdivision des lots, les modifications de l'encadrement réglementaire à la pièce, la brisure de continuité entre les sites naturels et de l'accès au public.

1900 Alors, considérant l'importance des investissements publics qui devront être consacrés pour cette requalification, nous sommes plutôt d'avis, indépendamment du choix des partenaires, que le gouvernement doit rester maître des conditions du partenariat, et de reconversion, et conserver l'intégralité de la propriété du sol dans le domaine public.

1905 Alors, pour ce faire, l'ensemble du site doit bénéficier d'outils d'urbanisme, de gouvernance et de financement modernes, qui permettront d'assurer, dans chaque décision d'aménagement, d'occupation et d'entretien du site, aujourd'hui et à perpétuité, l'intégrité du lieu et son caractère patrimonial, civique et communautaire.

1910

Nous recommandons vivement de mettre sur pause toute transaction foncière relativement à ce site jusqu'à ce qu'une évaluation des mécanismes fonciers et de gouvernance disponibles, tels que la fiducie d'utilité sociale, l'emphytéose, le droit superficiaire, qui garantissent la prise en compte des intérêts de la société québécoise, soit réalisée, et que la société soit invitée aux discussions dans le cadre d'une consultation publique portant expressément sur ces questions.

1915

Également, les Amis de la montagne sont conscients de la complexité du site, et du défi que représente, pour le gouvernement, la recherche de nouveaux occupants. À cet effet, nous croyons que la proposition d'une vision claire et rassembleuse, ainsi qu'un encadrement conséquent contribuera substantiellement à son attractivité.

1920

Alors, les Amis remettent en question le choix de la catégorie d'affectation du sol « usage mixte » inclut dans l'article 89 ouvrant sur une longue liste d'usages commerciaux, industriels, équipements collectifs et institutionnels, qui n'aide pas à atteindre l'objectif visé, et auraient pour effet de faire monter la ville dans la montagne et de rompre avec la vocation civique du site.

1925

Nous suggérons que ces usages soient subordonnés au respect du patrimoine, aux vocations prioritaires de santé, savoir et bien-être et à la nature du site. La Ville pourrait éventuellement soumettre tout nouvel usage ou utilisation à la procédure des usages conditionnels, avec des critères adaptés.

1930

Pour permettre une réappropriation du site par la collectivité et accroître son attractivité pour des futurs occupants, nous recommandons également de revoir de phasage des travaux, afin de prioriser des interventions par secteur visant la réalisation de travaux d'aménagement et d'accessibilité.

1935

Nous recommandons également de mettre rapidement en œuvre des mécanismes de concertation — urbanisme transitoire, concours d'idées, et cetera.

1940

Concernant la vision globale d'accessibilité, le PDA fait ressortir une vision de l'accessibilité et de la mobilité in situ qui devrait davantage considérer sa relation avec son milieu et les terrains adjacents ainsi que tenir compte de la saisonnalité.

Alors, la façon de traiter la mobilité et l'accessibilité doit appuyer l'objectif de faire de l'Hôpital Royal Victoria une destination et un carrefour perméable qui crée des liens structurants entre le parc du Mont-Royal, mais aussi le centre-ville, le campus de McGill et l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

1945

Il nous semble impératif que la stratégie de mobilité du PDA s'inscrive dans la future vision globale d'accessibilité du site patrimonial qui est en cours de réalisation par le Bureau du Mont-Royal.

1950

Il y a aussi des questions importantes pour faciliter l'accessibilité universelle. On sait que c'est un site complexe, avec une topographie particulière, mais on croit qu'il est possible d'améliorer les conditions d'accessibilité universelle. Par exemple, on peut voir sur la diapositive, la SQI pourrait entamer une étude de faisabilité pour l'aménagement d'une rampe d'accès pouvant être empruntée par les véhicules d'urgence, les personnes à mobilité réduite, les cyclistes et les piétons, qui relie le tournebride de la rue University et le plateau supérieur où se trouvent les pavillons Ross et des Femmes, afin d'augmenter la mobilité est-ouest.

1955

Également, l'entente de développement pourrait prévoir l'aménagement d'un accès menant à la cour avant du pavillon des Femmes par le chemin passant par les résidences de l'Université McGill, ce qui permettrait aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux espaces publics à l'entrée du parc du Mont-Royal.

1960

Dans la même visée, nous recommandons que l'entente de développement rende l'accès public à l'escalier et à l'ascenseur intérieurs du pavillon des Femmes durant les heures d'ouverture du parc. Il s'agit d'options qui représentent un défi moins grand que la montée du grand escalier projeté dans l'axe de la rue University.

1965

Finalement, concernant l'accès au parc, nous saluons la planification de deux accès officiels qui permettent d'accéder au Parc du Mont-Royal. Nous tenons, toutefois, à émettre nos préoccupations quant à l'entrée ouest prévue près du site funéraire McTavish. La sépulture de la famille McTavish fait l'objet d'un énoncé patrimonial de la Ville de Montréal évoquant une grande valeur. Bien que ce site doit être mis en valeur, nous questionnons le choix d'aménager une entrée à proximité de celui-ci, puisqu'il pourrait perdre son caractère commémoratif et solennel en plus de voir sa pérennité affectée par le passage de nombreux usagers du parc. Pourrait-on penser à déplacer cette entrée plus à l'est?

1975

Également, pour les stationnements, nous recommandons de supprimer les cases de stationnement prévues devant le pavillon des Femmes, et aux abords de la voie sinueuse menant à ce pavillon, afin de traiter ces espaces comme une voie de mobilité active menant au Parc du Mont-Royal, dont l'aménagement d'inspirerait de l'héritage de Frederick Law Olmsted.

1980

Concernant les vues et les paysages, le PDA accorde une importance à la protection et la mise en valeur des vues. On pense néanmoins qu'il pourrait y avoir plus de vues d'intérêt qui soient identifiées à l'annexe I du règlement de l'article 89. Vous voyez un peu sur le schéma, les vues qu'on propose d'ajouter, mais je vais attirer votre attention, particulièrement, sur les deux vues complémentaires qui se trouvent à l'avant du pavillon des Femmes, qui témoignent de la relation forte entre la ville et la montagne.

1985

D'ailleurs, quand on monte en haut du grand escalier qui est prévu, on a une vue magnifique, et on recommande, à cet endroit-là aussi, de ne pas prévoir un volume qui aurait comme conséquence, justement, d'obstruer cette vue-là, de briser cette relation-là, unique, entre la ville et la montagne, surtout qu'on veut en faire un pôle d'accueil. On va faire une entrée principale au parc du Mont-Royal.

1990

Également, nous recommandons d'approfondir l'analyse des vues en toutes saisons et de considérer les conditions nocturnes, ainsi que de mieux définir l'ensemble des paysages qui l'entourent afin de s'assurer une meilleure intégration du site à son environnement.

1995

Pour la question des milieux naturels, le site de l'hôpital Royal Victoria recèle de milieux naturels d'une grande valeur, qui font partie d'un réseau écologique dont dépendent un grand nombre d'espèces végétales et animales. C'est d'ailleurs un aspect bien présent dans le PDA, et nous saluons l'ensemble des initiatives et des propositions qui sont incluses. À cet égard-là dans le PDA, c'est un excellent travail de la SQI.

2000

Alors, lorsque nous observons le site, on peut voir — c'est sur le premier schéma et le deuxième — on peut voir qu'il y a une coulée verte qui est créée, là, avec les boisés au nord du pavillon Ross Memorial, du boisé à l'ouest du pavillon Hersey, du boisé devant le pavillon de l'Institut Allan Memorial, le stationnement P6 et P7, et les espaces adjacents qui ont un potentiel remarquable de renaturalisation.

2005

2010 On recommande, en fait, au gouvernement, de céder, par bail emphytéotique, ces espaces à la Ville de Montréal, pour favoriser, justement, l'agrandissement du parc du Mont-Royal, mais aussi une gestion cohérente de ces espaces-là avec le parc du Mont-Royal qui est déjà sous la gouverne de la Ville de Montréal.

2015 En fait, on pourrait même s'inspirer, on a un heureux précédent de l'autre côté de la montagne. Quand on pense au Parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne, qui a été, qui est le fruit, en fait, d'une entente entre l'Université de Montréal, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges et la Ville de Montréal, qui a pris la forme d'un bail à long terme d'une cinquantaine d'années.

2020 Alors, pour l'ensemble des autres composantes naturelles, dont la gestion de l'eau et les espèces exotiques envahissantes, on considère qu'il est important de réaliser ces travaux à court terme en concertation, suite à l'adoption d'un plan annuel d'investissement des travaux visant la restauration des milieux naturels et le verdissement.

2025 Alors finalement, le cadre bâti. La propriété actuelle de l'hôpital témoigne de l'évolution des soins de santé au Canada et de l'architecture qui l'a accompagnée. Pour préserver ce caractère évolutif du site et réduire l'impact écologique des démolitions, les Amis estiment que la conservation de tous les bâtiments doit être privilégiée.

2030 Dans un premier temps, nous recommandons qu'une analyse détaillée de la valeur patrimoniale des bâtiments modernes de l'après-guerre et postmodernes soit menée et rendue publique, ainsi qu'une étude du potentiel de réhabilitation de ces bâtiments.

2035 Dans un deuxième temps, nous recommandons que les scénarios de démolition et de construction soient évalués au moyen d'analyses comparatives de cycle de vie des matériaux, afin de faire des choix écoresponsables. Tout secteur de redéveloppement devrait concourir aux objectifs du Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal, en contribuant au renforcement du caractère pavillonnaire du site, tant pas sa volumétrie que sa typologie.

2040 Compte tenu de l'urgence d'entamer des travaux de maintien des actifs, nous nous questionnons sur la possibilité de demander un délai supplémentaire de 12 mois pour débiter les travaux, qui s'ajoute au délai initial de 24 mois. Nous nous attendons plutôt que les travaux de réhabilitation débutent le plus tôt possible après l'entrée en vigueur du règlement.

2045 Nous recommandons également qu'une stratégie de maintien des actifs soit élaborée et mise en œuvre promptement, basée sur des études portant sur l'état des diverses composantes des bâtiments.

2050 Nous recommandons également à la SQI et au gouvernement de poursuivre la réflexion quant à la reconnaissance... Oups, pardon. Ça, c'est... Et voilà, alors, la requalification de l'Hôpital Royal Victoria est sans conteste la plus importante occasion que Montréal ait connue depuis des décennies, de créer un vaste lieu civique à rayonnement international, en s'appuyant sur la contribution de la communauté pour développer une vision inspirante pour un projet exemplaire.

2055 À cette fin, les Amis de la montagne sont heureux d'offrir leur soutien à l'élaboration d'un plan directeur à la hauteur des attentes de la collectivité pour le lieu emblématique d'exception que constitue l'hôpital Royal Victoria.

2060 Alors, voilà ce qui met fin à la présentation. On est prêts à répondre à vos questions.

**LA PRÉSIDENTE :**

2065 Alors, merci beaucoup Madame Charbonneau. Excusez-moi. Écoutez, je dois vous dire qu'on a reçu à peu d'heures d'avis votre mémoire, alors, on en a pris connaissance dans ses grandes parties, mais on n'a pas eu le temps de l'analyser tout au fond.

2070 Moi, je commencerais par une première question, je pense que j'ai, à partir d'un commentaire, là, que j'ai lu. J'imagine c'était dans la partie concernant la gouvernance, où, entre autres, vous disiez qu'il y avait eu beaucoup de, bon, de consultations autour du projet, particulièrement avec des organismes ou des personnes qui ont une expertise, là, par rapport au site, ou encore à la montagne, mais que vous souhaitiez qu'il y ait un dialogue avec la population au-delà de la consultation avec l'OCPM. Qu'est-ce que vous aviez en tête, exactement, en écrivant cela?

2075 **Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

Oui bien, en fait, ce qu'on pense, c'est que c'est des questions qui doivent être répondues en amont, puis qui ont certainement un impact sur la réalisation du PDA, mais aussi l'envergure et



2080 la vision qu'on peut lui donner. Ça fait que, ultimement, du moment qu'on s'entend qu'il y a une  
gouvernance partagée, qu'on a des outils, puis qu'on sait qu'il y a un financement adéquat, qui  
répond aussi à une vision gouvernementale forte, qui est faite avec les citoyens, bon bien, ça  
nous permet par la suite d'aller dans un PDA qui incarne ces valeurs-là, cette vision-là, puis qui  
2085 permettra peut-être même de voir un phasage des travaux qui permettra l'attractivité du site,  
puis... pour de futurs occupants, entre autres, là.

Ça fait qu'on pensait vraiment à une consultation publique sur ces projets de vision,  
gouvernance, outils fonciers, financement public, qui aurait pu teinter le PDA, là.

2090 **LA PRÉSIDENTE :**

Et, est-ce que vous voyez que ça puisse se faire, ou bien donc s'il est trop tard pour le  
faire?

2095 **Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

Moi, je ne pense pas qu'il est trop tard pour le faire, là. Je pense que c'est des questions  
qui sont tellement fondamentales. C'est un bien public, là, qui est cher à la population, qui est un  
emblème au cœur de la ville, je pense que ça mérite cette attention-là, là.

2100 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est bien pour moi. Radouan Torkmani, peut-être?

2105 **LE COMMISSAIRE TORKMANI :**

Bonjour, merci pour la présentation. Une notion qui est importante, et qui revient souvent  
dans vos présentations, c'est la notion de capacité limite de la montagne, et j'aurais aimé en  
savoir un peu plus sur cette notion de capacité limite. Est-ce que je comprends que, à la fois, on  
2110 souhaite que les Montréalais, les citoyens, puissent aller se balader sur la montagne, mais qu'on  
puisse en réguler un peu l'afflux pour préserver aussi les espaces végétaux sur place? Est-ce que  
vous pourriez valider ma compréhension ou en tout cas l'expliquer plus?

2115 **Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

Oui bien, effectivement, là, il y a la question de respecter la capacité limite des milieux naturels. Ça veut dire, c'est de bien encadrer les usagers qui devront se rendre, bien, ou qui vont se rendre sur la montagne. Alors le fait de faire des entrées, des accès officiels, entre autres, qui sont balisés, répond à ce besoin-là. Par la suite, il y a la question, aussi, de pouvoir accueillir les gens au bas de la montagne, puis de fournir un pôle d'accueil pour des activités qui sont complémentaires avec le parc du Mont-Royal, ce qui fait en sorte qu'on a une meilleure répartition des usagers également. Puis, oui, Marie-Odile, je te lance...

2125 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, Madame Trépanier, allez-y, oui.

2130 **Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :**

Oui, j'aimerais rappeler que la notion de capacité limite vient du Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal. On l'a développé — enfin, « on », tout le monde ensemble — on l'a développé, et même, il y a eu une définition dans le plan.

2135 Mais, ça concerne aussi l'occupation de l'espace, les bâtiments, les constructions, compte tenu, en particulier, de ce site dont la topographie, enfin, toute la montagne, c'est le problème de la topographie, mais c'est aussi l'équilibre entre le bâti et le milieu naturel.

2140 La capacité limite, c'est de respecter cet équilibre, conserver le caractère quand même vert de la montagne, et dans le cas du Royal Vic, ça nous paraît un principe fondamental à prendre en considération.

**LE COMMISSAIRE TORKMANI :**

2145 Peut-être juste une sous-question, et l'état du PDA, est-ce qu'il est présenté, est-ce que vous avez le sentiment que cette capacité limite est... tend à être respectée, ou non?

2150 **Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :**

Oui, je pense qu'on a un souci — d'ailleurs, je pense que l'expression a été utilisée dans le PDA — on a un souci de respecter la capacité limite, mais nous, ça nous paraît essentiel, et on développe un peu plus la question du bâti, dont Maryline a parlé tout à l'heure, là, de ne pas rajouter trop d'éléments bâtis sur le site.

2155

**LE COMMISSAIRE TORKMANI :**

Parfait, merci.

2160

**LA PRÉSIDENTE :**

David?

2165 **LE COMMISSAIRE HANNA :**

Oui, merci. J'ai, bien, une question, dans « Gouvernance et propriété », notamment votre recommandation 1.5, notamment « réaliser un projet exemplaire permettant à la montagne de concourir à l'atteinte de l'objectif de reconnaissance du patrimoine mondial à L'UNESCO », et pourriez-vous nous éclairer en termes de ce que ça implique, mais seulement par rapport aux bâtiments? Pas aux milieux naturels, mais les bâtiments existants, cette reconnaissance patrimoniale à l'UNESCO que vous souhaitez, est-ce que vous pourriez élaborer là-dessus un peu?

2170

2175 **Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

Hélène ou Marie-Odile, est-ce que je peux vous... ?

2180 **Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :**

2180

Bien, la demande de reconnaissance par l'UNESCO, c'est une démarche qui a été entamée à la Table de concertation du mont Royal, et qui est soutenue, enfin, qui a été développée, et qui a été présentée par la Ville de Montréal. C'est un concept global, là, ce n'est pas uniquement le bâti ou le naturel, c'est l'ensemble, et c'est aussi basé sur le fait que ce n'est

2185 pas juste un parc. En fait, ça a été rejeté parce que les gens de Patrimoine Canada ont considéré que c'était un parc de peu d'importance du point de vue naturel, mais c'est une mauvaise compréhension.

2190 Excusez-nous, mais c'est une mauvaise compréhension, selon nous, de ce que l'on veut mettre de l'avant. C'est à la fois un milieu culturel, un patrimoine culturel et un patrimoine naturel, et c'est aussi porté par la population, porté par la société, au sein d'une entité urbaine très grande et très importante. Donc, c'est la combinaison de tous ces éléments-là, parce qu'on sait que le parc du Mont-Royal a été créé parce que les citoyens l'ont demandé, parce qu'il y a eu une très, très forte mobilisation des citoyens au dix-neuvième siècle, et donc c'est ce cheminement-là qu'on veut mettre de l'avant.

2195 Alors, la place du bâti dans le site patrimonial du mont Royal, comme on sait, il y a les bâtiments institutionnels, il y a aussi des lieux résidentiels importants proches du sommet, donc c'est une combinaison de tous ces éléments-là.

2200

**LE COMMISSAIRE HANNA :**

Parfait. Enfin, ou la symbolique culturelle...

2205

**Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :**

Oui.

2210

**LE COMMISSAIRE HANNA :**

... du bâti, en relation avec la montagne, est mise de l'avant. Merci pour cette précision.

2215

Deux petites questions ponctuelles : Vous avez noté en 6.4, je crois, que vous vouliez interdire la construction de nouveau bâti dans la cour avant du pavillon des Femmes. De quoi s'agit-il au juste, je n'ai pas trop compris cette insistance par rapport à la cour avant, c'est... qu'est-ce que vous évoquez, au juste?

2220 **Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

2225 Bien en fait, quand on... Là, on n'a pas le visuel, là, mais il est prévu un secteur de redéveloppement à l'avant du bâtiment des Femmes, puisque le bâtiment des Femmes regarde vers le parc, et que l'avant est un peu contraire aux autres bâtiments, et pour nous, cet ajout-là, un, rompt avec la continuité historique, puisqu'il n'y a jamais eu de bâtiments qui ont été présents là. Et d'autant plus, il est dans l'axe de la vue qui met en relation le centre-ville avec la montagne, mais aussi à un endroit où est-ce qu'on croit qui devrait plutôt être aménagé comme un pôle d'accueil pour la collectivité.

2230 On pense même que c'est un secteur qui devrait être aménagé de façon prioritaire si on veut que les citoyens... la collectivité se réapproprient ce secteur-là. Puis, le fait de mettre un bâtiment pourrait donner aussi l'esprit de privatiser une cour intérieure, d'un usage, finalement, qui serait attaché au bâtiment, plutôt que de le mettre d'une accessibilité publique dans la continuité du parc du Mont-Royal.

2235 Alors, notre recommandation, c'était plutôt de, justement, de ne pas permettre un ajout de volume à cet endroit-là, et de plutôt mettre en valeur toute la beauté de la montagne, les vues, le paysage, puis s'assurer que ça reste un endroit pour la collectivité.

2240 **LE COMMISSAIRE HANNA :**

2245 Mais, peut-être ce que je ne saisis pas, alors éclairez ma lanterne, mais, est-ce qu'il a été prévu quelque part de bâtir de quoi devant le pavillon des Femmes? C'est ça que je ne saisis pas. Il y a quelque chose d'anticipé?

**Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

2250 Oui, il y a un secteur de redéveloppement. Je ne sais pas, Jean-François, si tu peux montrer peut-être l'image qu'on avait dans la présentation. Il y a une annexe qui est identifiée comme un potentiel de redéveloppement dans le PDA, ici. Vous voyez le carré vert, là?

**LE COMMISSAIRE HANNA :**

Oui, oui, d'accord.

2255 **Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

C'est ça.

2260 **LE COMMISSAIRE HANNA :**

Ah.

2265 **Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

C'est celui-là.

2270 **LE COMMISSAIRE HANNA :**

C'est celui-là, O.K. Donc, c'est une question de perspective, on doit préserver la perspective sur la rue, en orientation vers le nord-est, c'est ça?

2275 **Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

Oui, c'est ça. Vous voyez, il y a, comme, les vues d'intérêt qui...

2280 **LE COMMISSAIRE HANNA :**

Parfait, O.K.

2285 **Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

... sont ici. Puis...

2285 **LE COMMISSAIRE HANNA :**

Là, je saisis.

2290 **Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

Parfait, puis c'est, comme, identifié pour être le pôle d'accueil, une entrée symbolique pour le parc du Mont-Royal, alors je pense qu'on devrait lui donner toute la place pour s'exprimer à la place.

2295

**LE COMMISSAIRE HANNA :**

Très bien. Et, si vous permettez, dernière petite question. C'est par rapport à votre fréquentation nocturne des lieux, donc des vues nocturnes, vous en parlez... je crois que c'était au 4.1, je crois, entre autres.

2300

Et, je voulais juste vous entendre sur... Bien, il y a comme deux concepts : Les vues nocturnes exigent le noir absolu, donc d'éliminer toute lumière et tout, et tout pour avoir, justement, cette vue nocturne, mais à l'inverse, la sécurité publique exige une luminosité, un éclairage, alors comment vous jumelez ces deux différences, ces deux théories, si on veut, urbanistiques?

2305

**Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

2310

Oui bien, c'était mon collègue Jean-François qui s'était penché plus sur cette question-là. Je pourrais lui...

**M. JEAN-FRANÇOIS ROY :**

2315

Oui. Bien en fait, nous, à quoi on fait référence par les « vues nocturnes », c'est vraiment d'approfondir... Lorsqu'on dit « approfondir l'analyse des vues », c'est vraiment de ne pas rater aucune opportunité, qu'elle soit de jour comme de nuit, ou même, votre collègue, tantôt, demandait la saisonnalité. Les paysages évoluent au fil de la journée, au fil des saisons sur le site. Donc, ce qu'on veut, c'est vraiment que toutes les vues et les paysages soient évalués, pour être sûrs qu'ils soient tous mis en valeur.

2320

Au niveau de l'éclairage, c'est sûr que nous, on a des... On souhaite qu'il y ait un éclairage qui ne nuise pas nécessairement aussi à la faune qu'il y a sur le site.

2325 **LE COMMISSAIRE HANNA :**

O.K.

2330 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, je vous remercie, Monsieur Roy. Ceci conclurait notre échange, qui est malheureusement court, mais on a des contraintes de temps, alors on vous remercie beaucoup, puis on va vous lire attentivement jusque dans toutes les annexes.

2335 Alors, merci beaucoup à tous.

**Mme HÉLÈNE PANAÏOTI :**

Merci.

2340

---

**Mme CHRISTA SMITH-KINGSTON et M. KEDAR SANCHEZ-SMITH**  
**Innovation Jeunes Connexion**

2345

**LA PRÉSIDENTE :**

J'inviterais maintenant Madame Christa Smith, d'Innovation Jeunes Connexion à nous rencontrer, et à nous présenter leur mémoire.

2350

Bonjour, Madame Smith-Kingston?

**Mme CHRISTA SMITH-KINGSTON :**

2355 Hi. We're going to be presenting in English.

**LA PRÉSIDENTE :**

Yes, sorry. I forgot.